



**CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 15 DÉCEMBRE 2022**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
N° 22
CANDIDATURE A LA RECONNAISSANCE ' TERRITOIRES ENGAGES
POUR LA NATURE '**

Date de convocation	Date d'affichage	Nombre de conseillers municipaux		
		En exercice	Présents	Votants
8 décembre 2022		33	27	30

L'an deux mille vingt-deux, le jeudi 15 décembre 2022 à 18h00, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Salle Molière en séance publique sous la présidence de M. Jean CAYRON, Maire.

Etaient présents : M. CAYRON, M. GNERUCCI, M. MASSON, M. BACQUET, Mme LOUISA, M. PRIARONE, Mme PICQ, Mme DEMONEIN, M. BUSNEL, Mme STEINMETZ, M. SAVIO, Mme BOUVARD, M. BENHAMOU, Mme LELEU, Mme TESSONNEAU, M. MERIMECHE, M. BESSERER, M. LEMAITRE, Mme SCHWALLER, Mme METIVIER, Mme LEGRAND, M. FABRE, M. DAMO, M. FLECHE, Mme SUCHET, M. TISSIER, M. GUÉRIN.

Absents ayant donné pouvoir : Mme Isabelle NOURI à M. Yoann GNERUCCI, Mme Marie-Line BIANCHI à M. Christian BESSERER, M. Olivier COUTANT à M. Ken TISSIER.

Absents : M. LUCHINI, Mme AUZOLAT, Mme ICHARD.

Secrétaire de séance : M. Elio DAMO

Madame STEINMETZ soumet aux membres du Conseil Municipal le rapport suivant :

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2121-29 et suivants,

Le projet « Territoires Engagés pour la Nature » (TEN) est porté par l'Agence Régionale pour la Biodiversité et l'Environnement Provence-Alpes-Côte d'Azur (A.R.B.E.).

Il se décline sous la gouvernance de l'Agence Régionale de la Biodiversité (ARB) qui réunit : la Région, la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL), la Direction Interrégionale de l'Office Français de la Biodiversité (OFB), l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse (AE RMC), l'Agence Régionale pour la Biodiversité et l'Environnement (ARBE) qui en est l'opérateur principal.

L'objectif du dispositif « Territoires Engagés pour la Nature » est d'accompagner et de valoriser les collectivités qui mettent en œuvre des actions en faveur de la biodiversité pour améliorer le cadre de vie

AR Prefecture

083-218301075-20221215-DEL151220222-DE
Reçu le 22/12/2022

(prise en compte de la nature dans la politique d'urbanisme, gestion des espaces verts, végétalisation des espaces urbains, etc.). Grâce à un accompagnement humain et financier, il concrétise et valorise les projets portés par les Collectivités.

Neuf ambitions sont ainsi identifiées:

1. Développer la connaissance de la biodiversité sur le territoire,
2. Développer les partenariats et mobiliser l'ensemble des acteurs pour préserver la biodiversité,
3. Intégrer la biodiversité dans les démarches de planification,
4. Aménager avec la biodiversité,
5. Développer une gestion écologique des espaces verts,
6. Développer des programmes et des actions de gestion et de conservation des espaces et habitats,
7. Gérer les ressources naturelles et les espaces en faveur de la biodiversité,
8. Développer des programmes d'éducation à l'environnement et à la biodiversité,
9. Formaliser un projet de territoire en faveur de la biodiversité.

Le titre TEN permet également de faciliter l'obtention de financements à destination des collectivités lauréates.

La Commune œuvre en faveur de la biodiversité sur son territoire : gestion des espaces végétalisés et naturels, sensibilisation des élus et agents territoriaux aux enjeux de biodiversité aussi bien urbains que littoraux, prise en compte de la biodiversité dans les projets d'aménagement, prise en compte des critères environnementaux dans les marchés publics, développement de la nature en ville, etc.

Afin de poursuivre cette dynamique et face à l'érosion de la biodiversité, la mobilisation et l'engagement du territoire permettra d'agir pour la biodiversité et de favoriser sa conservation.

Il est ainsi proposé au Conseil Municipal d'adhérer à cette démarche volontariste en s'engageant dans le dispositif « Territoires Engagés pour la Nature ».

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

APPROUVE le principe de la candidature de la commune de Roquebrune-sur-Argens à l'Agence Régionale de la Biodiversité et l'Environnement (ARBE) Provence-Alpes-Côte d'Azur pour obtenir le label « Territoire Engagé pour la Nature ».

AUTORISE M. le Maire ou son représentant, à signer tous les documents afférents à cette candidature.

28 voix POUR, 2 ABSTENTIONS (M. Jean-Michel BENHAMOU, M. Didier LEMAITRE),
A l'unanimité

ROQUEBRUNE SUR ARGENS, 15 décembre 2022



Le Maire,
Jean CAYRON

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification (Décret n°83-1025 du 28/11/1983).

le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyen » accessible par le site internet www.telerecours.fr.